

J'ai interrogé le ministre à ce sujet et il a pris toutes sortes de détours concernant le décalage. Il a dit que cela dépendait du nombre de nos hélicoptères et il a ajouté, en fait, qu'on n'avait pas calculé ce que coûterait le développement d'une force mobile de défense. Il a dit qu'il ignorait ce qu'il en coûterait, que cela dépendait d'événements imprévus. Je prévoyais qu'avec son esprit d'organisation et ses ordinatrices, il aurait calculé exactement ce que coûterait cette concentration. Le vice-président du conseil d'état-major de la défense, le maréchal de l'air Sharp, a clairement établi que toute cette notion à laquelle l'unification est censée s'adapter consiste en une concentration sur ces fonctions mobiles. Malgré cela, on nous dit qu'on n'en a pas calculé le coût.

Dans ce domaine, nous devons parfois nous répéter pour nous faire comprendre. Or, même si je me répète, je dirais au ministre qu'il ne sera pas possible de mettre sur pied une force mobile efficace et de maintenir en même temps l'efficacité de toutes les fonctions actuelles sans dépasser un plafond budgétaire d'environ 1.5 milliard de dollars. Par conséquent, le ministre doit faire un choix. Il ne l'a pas fait jusqu'ici et cette omission corrompt l'ensemble de la politique de défense qu'il défend, lui, et le gouvernement actuel.

Dans les débats sur l'unification, je ne crois pas devoir contribuer à un examen détaillé de chacune des différentes fonctions en cause ni expliquer la nature et la raison de leur insuffisance. Cependant, je voudrais signaler au comité une déclaration remarquable du général Allard, chef de notre état-major général. On l'interrogeait sur un article de John Gellner paru dans le supplément du *Globe and Mail*, le 4 février 1967. Cet article concerne la défense du Canada et M. Gellner a d'abord parlé du projet d'une force d'intervention mobile. Voici ce qu'il a dit:

D'après les projets, d'ici trois ans, le Canada sera doté d'une force d'intervention entièrement mobile de 15,000 hommes équipés des armes les plus modernes. Elle possédera une puissance considérable, surtout si elle agit rapidement et joue un rôle préventif.

Je présume que M. Gellner ne donnait pas libre cours à sa fantaisie lorsqu'il a écrit qu'on projetait l'établissement d'une force de 15,000 hommes entièrement mobile. Une force de ce genre serait coûteuse. M. Gellner passe ensuite à nos engagements actuels envers l'OTAN et déclare:

Il faut se rendre compte, comme le fait sans doute le gouvernement fédéral, qu'au point de vue militaire l'apport du Canada est minime. Il a été établi quand l'organisation de l'OTAN était fondée sur l'hypothèse qu'une guerre en Europe centrale serait une guerre atomique limitée et que l'ennemi serait ainsi dissuadé grâce aux armes employées

[M. Brewin.]

dans cette guerre. Cette théorie n'aurait jamais pu résister à un examen approfondi; elle est rejetée par tous ceux qui occupent des postes responsables à l'OTAN ou ailleurs.

Et pourtant, elle détermine encore, pour différentes raisons, surtout politiques, le déploiement des forces de l'OTAN. Cela signifie que le Canada possède 126 Starfighters CF-104, stationnés sans protection sur d'immenses bases aériennes, et en aura 108, (à portée des missiles nucléaire soviétique dont ils sont probablement le point de mire) et une brigade prête à manoeuvrer sur un champ de bataille nucléaire, secondée par une batterie de fusées nucléaires Honest John à courte portée (environ 15 milles) dont le rôle se rapproche beaucoup de celui des pièces d'artillerie ordinaires (à ceci près que leur puissance est incomparablement plus grande).

Tout cela ne sert à rien, puisque ce sont des mesures de dissuasion d'une guerre dans laquelle les Soviétiques ont déclaré à plusieurs reprises qu'ils n'avaient pas l'intention de s'engager; de leur côté, les Français ont dit qu'ils ne permettraient pas qu'elle soit livrée en Europe centrale.

M. Gellner poursuit son article en traitant d'un autre aspect de cette question, celui de notre défense aérienne. Je n'en citerai qu'un passage:

Il ne faut pas l'oublier, quand on voit, avec assez d'étonnement, l'une de nos deux bases de missiles sol-air Bomarc, alors que ses 28 projectiles se trouvent séparés de quelques verges les uns des autres, presque sans protection, sur une seule rampe, prêts à repousser l'attaque des bombardiers. Le cas échéant, toute la base serait probablement anéantie lors de la première attaque surprise de l'ennemi.

Avec un peu de clairvoyance, on aurait compris tout de suite que les Bomarc installés en 1961 étaient, du point de vue militaire, des absurdités. Cependant, nous les avons acceptés. Il le fallait simplement parce que nos deux bases de Bomarc formaient des anneaux d'une chaîne d'installations semblables aux États-Unis.

Il serait temps que nous volions de nos propres ailes en matière de défense et imaginions de nous-mêmes ce qui peut être utile au Canada, plutôt que de nous engager dans ce que M. Gellner appelle ici des absurdités, du point de vue militaire. Le gouvernement dit qu'il voit loin, mais quand il faut agir, il demeure dans l'inertie qui lui est particulière et fait presque exactement comme on faisait dans les années 50.

Voici ce que disait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à un comité de l'autre endroit, à propos de nos engagements envers l'OTAN, le 15 mars:

Nous revisons sans cesse la forme particulière de notre contribution et nous l'avons modifiée sensiblement au cours des années. Il suffira d'un exemple, je pense, pour illustrer ma pensée. Au milieu des années 50, le Canada a fourni à l'OTAN douze escadrilles de chasseurs F-86. Il les a remplacées au début de la présente décennie par huit escadrilles de F-104, dont six avaient un rôle de frappe et deux un rôle de reconnaissance. Cette année, par suite d'usure, nous réduisons le nombre d'escadrilles d'avions de frappe de huit à six. La prochaine décennie verra tous les F-104 disparaître